

Un exemple de patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale: l'usine Ehrestmann Frères & Cie dans la Somme

Roseline Salmon

▶ To cite this version:

Roseline Salmon. Un exemple de patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale : l'usine Ehrestmann Frères & Cie dans la Somme. In Situ : Revue des patrimoines, 2014, 25, $10.4000/{\rm insitu}.11517$. hal-04771714

HAL Id: hal-04771714 https://hal.science/hal-04771714v1

Submitted on 7 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



In Situ

Revue des patrimoines

25 | 2014 Le patrimoine de la Grande Guerre

Un exemple de patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale : l'usine Ehrestmann Frères & Cie dans la Somme

Roseline Salmon



Electronic version

URL: https://journals.openedition.org/insitu/11517 DOI: 10.4000/insitu.11517

ISSN: 1630-7305

Publisher

Ministère de la Culture

Provided by Centre de recherche et de restauration des musées de France



Electronic reference

Roseline Salmon, "Un exemple de patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale : l'usine Ehrestmann Frères & Cie dans la Somme", In Situ [Online], 25 | 2014, Online since 12 December 2014, connection on 07 November 2024. URL: http://journals.openedition.org/insitu/11517; DOI: https://doi.org/10.4000/insitu.11517

This text was automatically generated on February 16, 2023.



The text only may be used under licence CC BY-NC-ND 4.0. All other elements (illustrations, imported files) are "All rights reserved", unless otherwise stated.

Un exemple de patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale : l'usine Ehrestmann Frères & Cie dans la Somme

Roseline Salmon

Les Archives nationales conservent dans la sous-série AJ/28 intitulée « Dommages de guerre (1914-1918) »¹ les archives du tribunal interdépartemental de la Seine chargé du contentieux des dommages de guerre de la Première Guerre mondiale. Avec plus de 20 000 dossiers, elles offrent un large panorama des dommages tels qu'ils ont été définis par la charte des sinistrés d'avril 1919. Pourtant ces archives ne représentent qu'une infime partie des dossiers de dommages de guerre et correspondent à une réalité particulière : les dossiers sur lesquels il y a eu désaccord. Elles demeurent cependant une source d'une grande richesse pour appréhender l'étendue des dommages et leur diversité. La plupart des départements des régions envahies sont représentés dans les dossiers. Cela complète donc les nombreux dossiers collectés par les services d'Archives départementales puisque l'administration des dommages de guerre a mis en place des commissions cantonales puis départementales pour instruire les dossiers des sinistrés. Au fur et mesure de la suppression des commissions départementales, les dossiers ont été envoyés au tribunal à Paris ce qui explique leur présence aux Archives nationales. Le dernier jugement a été rendu à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'administration des dommages de guerre

Pour préciser le contexte administratif du dossier de S.A. Ehrestmann Frères & Cie², il est utile de rappeler brièvement l'historique de la mise en place de l'administration des dommages de guerre et d'en préciser certains aspects. À la suite des terribles

destructions des premiers mois de la guerre, lors du vote de la loi de Finances en décembre 1914, Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, pose la question des dommages de guerre.

- Mais il faut attendre l917 pour que le gouvernement prenne des mesures en faveur des victimes de faits de guerre. Se succèdent alors plusieurs décisions déterminantes. Le décret du 20 février 1917 prévoit dans sa section 4, chargée de la restauration économique (agricole, industrielle et commerciale), la création d'« un comité (interministériel) pour (aider à) la reconstitution des régions envahies ou atteintes par faits de guerre ». Le décret du 23 mars envisage le « contrôle de toutes les mesures d'administration militaire relatives tant à l'organisation qu'à la reconstitution et à la remise en état des régions occupées³ ».
- Le 3 août est mis en place l'Office de reconstitution agricole (O.R.A.) suivi le 6 de l'Office de reconstitution industrielle (O.R.I) tandis qu'est organisé le 18 un « service spécial pour la remise en état du sol des régions reconquises sur l'ennemi (comprenant à la fois l'enlèvement des explosifs et la remise en état du sol) ». Enfin, le 16 novembre est créé un ministère du Blocus et des Régions libérées avec à sa tête Charles Célestin Auguste Jonnart. Son décret d'attribution du 13 décembre prévoit dans l'article 4, « l'aide à donner aux sinistrés pour la réparation des dommages de guerre, la reconstitution du sol, la restauration agricole, commerciale, industrielle ». Son article 6 prévoit « de faire procéder par l'organe de l'Office de reconstitution industrielle aux achats de matières premières, d'outillage, d'articles et produits d'entretien nécessaires à la remise en marche des exploitations et établissements industriels des départements victimes de l'invasion; ainsi qu'à la distribution par voie de cession, du matériel, des animaux, des matières premières et des marchandises ainsi achetées⁴ ».
- Il faut cependant attendre la fin de la guerre pour que la France se dote du texte fondateur sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre : la loi du 19 avril 1919. Appelée charte des sinistrés, elle comprend 66 articles et énonce dans son article premier le principe suivant : « La République proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre ». Son titre II est consacré à « De l'Indemnité » et son titre III à « De la Juridiction ». Elle est le socle sur lequel repose tout le système d'indemnisation des dommages de guerre en France.

Les dossiers du tribunal

Il existe de grandes différences entre les dossiers. Certains dommages (vitre brisée par un raid d'avion, perte de vêtements lors d'une évacuation, disparition d'une bicyclette ou d'animaux de basse-cour) portent sur de petites sommes. À l'inverse, une très longue énumération de dommages (château avec son mobilier, tableaux et objets d'art, parc, fermes, terres de plusieurs centaines d'hectares, forêts, chevaux, etc.) aboutit pour un autre dossier à des demandes d'indemnisation très élevées. La charte définit plusieurs catégories de dommages. Certains dossiers relèvent exclusivement de la première catégorie (réquisitions), de la deuxième catégorie (biens mobiliers) ou de la troisième catégorie (biens immobiliers). Dans d'autres dossiers, les sinistrés demandent réparation dans les trois catégories. En outre, deux commissions ont été spécialement constituées pour juger les dommages en lieu inconnu et les dommages de la batellerie fluviale.

Le nord-est de la France avant 1914

Avant 1914, la batellerie fluviale joue un rôle économique important dans le nord-est de la France. Le Nord-Est est à cette époque essentiel pour l'économie française. Comme le souligne Edmond Michel⁵:

Au point de vue industriel, les régions envahies étaient avant guerre, parmi les plus riches, sinon les plus riches de France... par rapport à la production nationale, la zone envahie produisait : 74 % de la houille ; 76 % du coke ; au point de vue des produits sidérurgiques : 81 % des fontes ; 63 % des aciers ; 94 % du cuivre ; au point de vue métallurgique 22 % du plomb ; 76,5 % du zinc ; 60 % de l'industrie de transformation de l'acier et de la fonte ; 25 % de construction mécaniques ; 81 % de l'industrie lainière... 76 % de la production de sucre... 80 % des verres vitre, etc.

Or, ces régions envahies ont été frappées de plein fouet par le conflit. Tous les secteurs de l'économie ont été atteints. Le nombre de dossiers industriels et perte subie déclarative correspondante (déclaration des sinistrés) est de 34 368 (le nombre de déclarations ne correspond ni au nombre de sinistrés, ni au nombre d'établissements sinistrés). Les établissements complètement détruits sont au nombre de 4 486; 6 376 sont en partie détruits, surtout au point de vue du machinisme et 9 741 sont détériorés, soit un total de 20 603 établissements.

Le choix du dossier Ehrestmann

- Il existe dans le fonds du tribunal de nombreux dossiers de dommages industriels. Des dossiers dans l'Aisne ou la Marne présentent un grand intérêt en raison de l'intense activité économique de ces départements. Ainsi, pour le secteur de l'industrie textile, très développé dans la Marne, le dossier Oudin Frères, une filature et tissage de laines à Bétheniville, est un exemple éclairant. Dans l'Aisne, les industries de transformation emploient une population active de 95 600 individus dans 11 783 établissements. Les ravages de la guerre y ont été tels que les cas d'usines détruites (bâtiment et matériel inutilisables) alors quelles existaient avant 1914 et occupaient au moins 10 personnes est de 5968. Certains dossiers du tribunal sont une source très utile pour la connaissance des dommages industriels de ce département.
- Dans la Somme, l'exemple de l'industrie sucrière est remarquable. La question de la remise en état des sols en liaison avec la reprise de l'activité industrielle soulève des problèmes et demande des solutions très particulières.
- 11 Cependant, il a paru préférable de choisir la société anonyme Ehrestmann Frères & Cie, du secteur de l'industrie des machines-outils, installée à Albert dans la Somme. Elle est dirigée par deux frères pendant la guerre. À la suite de la mort de l'aîné, René, en 1920, Frédéric Ehrestmann reste seul à la tête de l'entreprise et défend les intérêts de cette dernière pendant la durée du contentieux.
- Plusieurs raisons justifient ce choix: la situation géographique d'Albert pendant le conflit et la situation dans laquelle s'est trouvée cette entreprise, son domaine d'activité, les réalisations faites par les propriétaires à la veille, pendant et après la guerre. L'ampleur des destructions mobilières et immobilières examinées dans les nombreux rapports et mémoires qui donnent, au fil de la procédure, des informations précises sur le patrimoine industriel existant. Les photographies, les plans et les listes de matériel sont de précieux atouts pour la compréhension du dossier.

La ville d'Albert avant 1914

La ville d'Albert, à 30 km d'Amiens sur la ligne de chemin de fer Amiens-Lille, est peuplée en 1914 d'environ 7 300 habitants. Elle a bénéficié au cours du XIX^e siècle de l'expansion économique liée à l'industrie textile puis aux industries métallurgiques et mécaniques. Elle devient un centre important de fabrication de machines-outils et de production de bicyclettes. À la veille de la guerre, la ville compte près de 2 000 ouvriers. Une Maison du Peuple est inaugurée en 1911 pour accueillir les activités ouvrières (fig. 1, 2).

Figure 1



Fonderie 1914(neuve), auteur inconnu.

© Archives nationales, 2014.

Figure 2



Albert. L'Usine Ehrestmann frères (carte postale). B. Hacquart, phot. Editeurs, Amiens, s.d. © Archives nationales, 2014.

Historique de la Société

14 L'entreprise existe depuis 1835. Vers 1880, M. Cuvillier, grand-père de René et Frédéric Ehrestmann, en fait l'acquisition. Les bâtiments sont rue de Bapaume et à l'angle de la rue des Illeux, en centre-ville. Il fonde ainsi l'entreprise familiale présentée dans le dossier. Après sa mort en 1886 sa veuve reprend l'affaire qui « périclite »9 et est hypothéquée. Cependant, elle rachète en 1898, par crainte de la concurrence, l'exploitation des Lebrun-Cornu, constructeurs à Albert. L'achat porte sur le fonds, les modèles et les dessins ainsi que sur le droit au bail d'une usine, en centre-ville rue de Boulan à deux pas de la basilique. La firme Lebrun-Cornu fournit les arsenaux et les grandes administrations. Sa réputation est excellente mais le coût de ce rachat est très important. Son gendre, père de René et Frédéric Ehrestmann, décide alors de quitter son poste de percepteur et de remonter l'affaire pour sauvegarder le patrimoine de ses enfants. Il fait un apport total de 300 000 francs. Le papier à en-tête de l'entreprise indique à cette époque « Manufacture de Machines Outils Moderne pour le travail des métaux Veuve L. Cuvillier, E. Lebrun TH. Cornu ». Il meurt en 1908 et ses deux fils René et Frédéric lui succèdent. Un acte notarié de 1912 passé avec leur grand-mère renseigne sur les dispositions prises par la famille. À cette époque, l'achat de terrains, d'une habitation et de quatre maisons ouvrières avec jardins et mur les séparant de l'usine prouve l'essor de l'entreprise. D'après les déclarations, l'état des immeubles est excellent. Les toitures sont refaites. La fonderie fonctionne bien. Ils définissent leur activité de la manière suivante : « Fonderies, Ateliers de construction de machineoutils ». Dans l'annuaire Didot-Bottin figure cette précision : « La plus ancienne maison de construction de machines-outils à travailler les métaux ». Après la guerre et la disparition de René Ehrestmann, la société en nom collectif et en commandite simple est modifiée par un acte passé devant notaire le 30 septembre 1920 et devient « la société Frédéric Ehrestmann & Cie ».

- À la veille de la guerre, l'entreprise emploie 120 ouvriers dans deux usines et une fonderie. 95 participent directement à la production et touchent un salaire de 6 francs par jour. Ils travaillent 10 heures par jour, 25 jours par mois et effectuent des heures supplémentaires. Un quart des ouvriers est occupé à la fonderie. En 1914, les propriétaires commandent une machine vapeur de 125 chevaux qui est livrée par la maison Crepelle en juillet.
- Il n'est pas question ici d'étudier sur le fond l'évaluation des dommages qui conduit la Société Frédéric Ehrestmann & Cie à contester les propositions d'indemnisation faites par les experts. Elles concernent pour beaucoup les biens mobiliers. Les experts s'interrogent également sur le choix des propriétaires de construire des bâtiments neufs au lieu de sauver les fondations qu'ils estiment en bon état. Il ne s'agit pas davantage d'analyser les arguments développés de part et d'autre ni de trancher définitivement sur le bien-fondé de certaines affirmations financières. Il est seulement nécessaire de savoir que Frédéric Ehrestmann informe le tribunal de son désistement en 1927. Le jugement du tribunal confirme l'acte de désistement le 10 octobre 1928. Le dossier se conclut par la délivrance d'un extrait le 19 janvier 1929.
- Il s'agit bien davantage de présenter, grâce aux différents formulaires de nonconciliation, rapports et mémoires produits entre 1919 et 1927, un patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale. Ces documents donnent un aperçu de l'histoire de ce patrimoine et de son fonctionnement avant, pendant et après la guerre. Grâce à eux surgit un patrimoine industriel, immobilier et mobilier, définitivement disparu.

La Première Guerre mondiale à Albert

Quelques repères chronologiques aident à comprendre les conséquences de la guerre sur l'entreprise Ehrestmann. Dans les derniers jours d'août 1914, l'avancée des Allemands en direction de Paris est très rapide. Tout l'est du département de la Somme est envahi et la ville d'Albert est occupée jusqu'au repli des Allemands après la bataille de la Marne en septembre. À partir d'octobre, Albert est à quelques kilomètres de la ligne de front et endure de perpétuels bombardements. En 1915, un obus touche la statue au sommet de la basilique, toute proche des usines. La statue devient la célèbre « Vierge penchée ». En mai 1915, l'armée britannique prend la relève de l'armée française. Leur point de jonction, à 10 kilomètres d'Albert, devient un secteur particulièrement stratégique. Albert est alors presque entièrement évacuée. La municipalité est transférée à Buire et l'autorité militaire encourage les entreprises, sous peine de réquisitions, à vendre leur matériel. À l'instar des autres entreprises du secteur (Beccat, Line, Société industrielle), la société Ehrestmann se conforme à cette injonction et vend 79 machines. René Ehrestmann, qui n'est pas mobilisé, fait mettre à l'abri la comptabilité et les archives de l'entreprise chez ses beaux-parents.

La bataille de la Somme qui se déroule non loin d'Albert du 1^{er} juillet au 18 novembre 1916 est particulièrement sanglante mais ne permet pas une avancée décisive des Alliés. Cependant en 1917, Albert semble protégée des combats, ce qui encourage la reprise des activités. « La Somme dévastée... fait l'objet de travaux très importants à commencer par [...] après le désobusage des champs de bataille, retrouver et inhumer le corps des combattants morts[...], enlever les gravats, puis réorganiser l'espace, remettre les champs en culture, reconstruire les églises, les mairies, les maisons, les fermes, les usines¹⁰ ». Effectivement, la société Ehrestmann Frères loue des bâtiments, reconstruit, remet en marche la fonderie et reprend des activités. À la suite de l'offensive allemande du printemps 1918, Albert occupée une seconde fois subit des dégâts considérables. L'entreprise est à nouveau très gravement endommagée. La Somme est libérée en septembre.

Les différents documents des experts, de S.A. Ehrestmann & Cie, de l'O.R.I. du comité de Préconciliation

- Les propriétaires adressent des estimations d'indemnisation en remplissant les nombreux formulaires de non-conciliation ou en adressant des mémoires qui donnent, de leur point de vue, des indications très précises sur leurs biens mobiliers et immobiliers ainsi que sur les diverses réquisitions.
- Des experts ingénieurs ou architectes rendent des rapports en 1914, 1917, en janvier et avril 1919, en 1923. La multiplication des rapports trouve son origine dans les événements tragiques que connaît Albert pendant la guerre. Chaque rapport revient sur les causes des dommages et sur la chronologie des sinistres successifs. L'expert de 1919 indique « Chûtes (sic) de nombreux obus et torpilles et incendies qui ont occasionné des dégâts considérables ». Un procès-verbal de constat dressé en application de la loi du 5 juillet 1917 pour l'établissement de l'état descriptif détaillé des biens endommagés ou détruits est établi en mai 1919 entre un expert de l'État d'une part, un architecte et MM. Ehrestmann Frères d'autre part. C'est une source remarquable de 54 pages qui inventorie de manière descriptive et détaillée les immeubles, meubles, matériel, marchandises en leur état reconnu aux dates de l'expertise. Cinq séances sont nécessaires pour établir le bilan des destructions.
- 22 Frédéric Ehrestmann répond aux arguments des experts par des mémoires dans lesquels il fait part de ses observations. Il transmet des documents pour prouver sa bonne foi. Afin de communiquer au comité central de Pré-conciliation le tonnage exact des expéditions pour les deux années précédant la guerre, il s'adresse à la gare d'Albert. Il interroge également en 1926 Me Jules Watelain, notaire à Albert, afin d'obtenir des copies d'actes. Le relevé des 26 documents remis au comité de Pré-conciliation est conservé dans le dossier. L'O.R.I. rend plusieurs rapports en juillet et août 1922. Ils portent sur l'ensemble des dommages. Les expertises faites pour l'O.R.I. sont transmises au comité central de Pré-conciliation qui se réunit en juin et décembre 1926¹¹. Les experts, le rapporteur spécial et Frédéric Ehrestmann assistent aux séances (fig. 3, 4).

Figure 3



Atelier (rue de Bapaume) 1914 après incendie, auteur inconnu.

© Archives nationales, 2014.

Figure 4



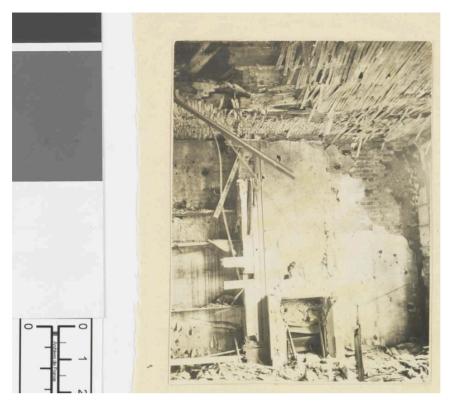
Rue de Boulan 1914. La Grande Guerre 1914-15 – La ville d'Albert (Somme), bombardée et incendiée par les barbares – Aspect intérieur des Usines Cuvillier et Ehrestmann (carte postale), A. R., auteur inconnu

© Archives nationales, 2014.

Les destructions

23 Le sinistre de septembre 1914 concerne l'usine de la rue de Boulan, l'usine de la rue de Bapaume et la fonderie. Un certificat de la mairie d'Albert et le constat de l'expert d'État joints au dossier prouvent l'exactitude des faits relatés. Les propriétaires insistent sur les destructions de matériel : « Les arbres de transmission, les renvois des machines, les ponts roulants de 10 et 15 tonnes, les toitures et une partie des murs tombèrent sur le matériel, ajoutant leurs dégâts à ceux causés par le feu et les obus. Pendant une année ce matériel resta exposé aux intempéries et aux bombardements presque journaliers. » Face aux risques de transformation en ferraille, la décision est prise de vendre le matériel encore utilisable. Il est envoyé à l'arrière pour réparation puis pour servir la défense nationale. Mais dans l'ensemble, le matériel est en très mauvais état car il avait été graissé en août 1914 pour éviter la rouille et les paliers avaient été garnis d'huile, ce qui a renforcé la violence des incendies. Les demandes de dommages fournissent un descriptif très complet avec indication des sommes en 1e catégorie sur les réquisitions anglaises; en 2e catégorie sur les matières premières, approvisionnements, produits finis, le mobilier industriel, les modèles et dessins ; en 3^e catégorie sur les modèles de fonderie (fig. 5).

Figure 5

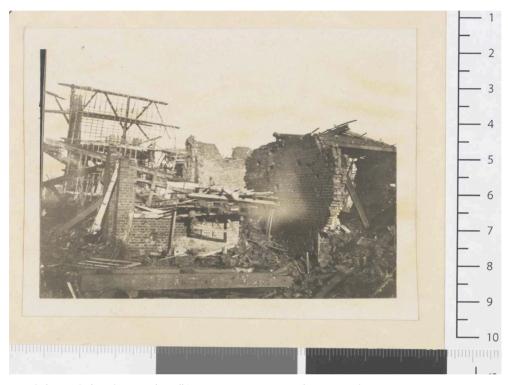


Intérieur des maisons 1916, auteur inconnu. © Archives nationales, 2014.

- Le rapport du 19 juin 1919 mentionne une première expertise à la demande du préfet de la Somme, le 31 juillet 1917.
- 1° 101 rue de Bapaume: bâtiments d'habitation; bâtiment d'usine; matériel et outillage; marchandises; réinstallation d'usines 1917; récupérations; 2° rue de Boulan: matériel et outillage; récupérations (les bâtiments sont hors de cause ici); 3° rue de Verville: matériel et outillage; récupération (les bâtiments sont hors de cause ici).
- 26 L'expert conclut pour la rue de Bapaume :
 - les 2 habitations rue de Bapaume, ainsi que les 6, rue des Illieux, quoique très endommagées, étaient réparables. Les vastes ateliers de construction de machines-outils étaient incendiés et les bâtiments détruits jusqu'aux fondations. J'y ai trouvé des machines et outillages totalement hors d'usage et d'autres, détériorés mais réparables. La fonderie de fonte, la suite des ateliers, très détériorée en ses bâtiments et matériel, était néanmoins réparable.
- Le sinistre de 1918 porte donc sur l'usine nouvelle, rue de Verville, complètement équipée en 1917 dans des bâtiments loués, sur l'usine de la rue de Bapaume réparée en 1917, sur la fonderie réparée en 1917 et réinstallée rue de Bapaume et sur un atelier de modelage réinstallé rue de Bapaume.
- Dans ses conclusions, l'un des experts en 1923 pointe très clairement les difficultés auxquelles il a été confronté pour établir son rapport :
 - À l'époque de notre visite sur place, des batiments (sic) nouveaux étaient édifiés de sorte qu'il est extrèmement (sic) difficile de se prononcer sur les sauvetages possibles compte tenu des renseignements puisés dans les constats, photographies

- et rapports du $1^{\rm er}$ expert, nous avons estimé que d'une façon générale il y a lieu d'admettre un sauvetage total des parties en fondation 12 .
- Le récapitulatif fait donc apparaître que les dommages ont concerné 3 usines distinctes (deux en 1914 et une en 1918), la fonderie sinistrée deux fois et les réparations en 1917 à la fonderie et à l'usine de la rue de Bapaume (fig. 6, 7).

Figure 6



Rue de la Fonderie et bureaux installés en 1917-1918, auteur inconnu, s.d. © Archives nationales, 2014.

Figure 7



Atelier des longs tours en 1914 transformé en 1917 en atelier de modelage, auteur inconnu, s.d. © Archives nationales, 2014.

La description de la construction de la nouvelle usine après la guerre est mentionnée grâce au marché passé en avril 1919 entre Ehrestmann Frères et Cie et la Société industrielle de constructions & Travaux publics à Saint-Denis (Seine):

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Messieurs EHRESTMANN Frères & Cie désirant faire construire une usine pour la fabrication des machines-outils sur un terrain leur appartenant, sise à Albert (Somme) à l'angle de la rue de Bapaume et de la rue Illieux, la « Société industrielle de constructions & Travaux publics » s'engage à exécuter les travaux pour la somme nette forfaitaire de HUIT CENT VINGT MILLE francs (820 000 francs) conformément aux plans et devis descriptifs ci-joints.

L'entreprise comprend l'ensemble des travaux de terrassement, maçonnerie, charpente en bois, construction métallique, couverture, peinture, tels qu'ils sont décrits dans les pièces précitées c'est-à-dire l'usine entièrement terminée et prête recevoir le matériel. Cela porte sur la construction d'un bâtiment pour machinesoutils; d'un bâtiment pour fonderie; d'un bâtiment d'administration; des murs de clôture; du mur; mitoyen.

(fig. 8, 9, 10, 11)

Figure 8



Maisons rue de Bapaume, 1919, auteur inconnu. © Archives nationales, 2014.

Figure 9



Atelier Générateur locomobile, auteur inconnu. © Archives nationales, 2014.

Figure 10



Vue générale de la fonderie, 1919, auteur inconnu.

© Archives nationales, 2014.

Figure 11



Maisons rue de Bapaume. Entrée de l'usine, 1919, auteur inconnu. © Archives nationales, 2014.

L'apport des dossiers de dommages de guerre du tribunal

Le dossier de la maison Frédéric Ehrestmann est l'occasion de suivre au plus près la chronologie de la guerre dans une ville du front et de mesurer concrètement l'impact des événements militaires sur la vie économique et industrielle¹³. Il est un témoignage très précieux sur les conséquences du conflit pour des industriels et sur leur capacité à s'adapter aux circonstances. Il met en lumière des moments très différents au cours des quatre années de guerre. La première occupation interrompt brutalement une activité en pleine expansion. En 1915, la présence britannique signe le début des réquisitions et des ventes de matériel. En 1917, l'énergie déployée pour redémarrer se traduit par des achats de matériel, des locations et des constructions. Elle est la preuve d'un dynamisme qui ne s'avoue pas vaincu. La seconde avancée allemande achève pourtant la destruction. Tourner la page et construire des bâtiments neufs, adaptés à l'évolution de la production, semble être la réponse pour les propriétaires de cette entreprise de machines-outils. Dans ce contexte, quel est l'apport du dossier à la connaissance d'un patrimoine industriel disparu pendant la Première Guerre mondiale ?

33 Le guide Michelin Les plus beaux lieux du patrimoine industriel (2011), dans son introduction, ne mentionne pas le patrimoine industriel détruit pendant la Première Guerre mondiale mais il souligne: « un patrimoine précaire, une existence agitée. Le rappel de ces quelques faits suffit à démontrer la fragilité du patrimoine industriel. Soumis aux transformations technologiques, aux diktats du marché, aux lois de l'utilité et, à l'occasion, au défaut d'entretien, il est menacé d'oubli dès que cessent les activités qu'il abritait¹⁴ ». On peut ajouter que dans la France du xx^e siècle, les faits de guerre auront fait disparaître un patrimoine industriel qui reste aujourd'hui largement méconnu et oublié.

Les descriptions extrêmement précises et complètes des biens, en particulier mobiliers, sont une donc une source exceptionnelle. On peut même avancer qu'il existe chez les frères Ehrestmann une perception patrimoniale à l'égard des dessins des modèles et des archives. Ils cherchent à les préserver et leur accordent une valeur importante. Ce dossier fait émerger l'organisation et le patrimoine d'une industrie de machines-outils au moment de la Première Guerre mondiale. Cette société est bien caractéristique de l'industrialisation dans les petites villes à cette époque. Elle est en centre-ville, les usines font partie du paysage urbain, l'habitation est à côté des maisons ouvrières 15. Mais ce dossier est également l'occasion de suivre le parcours d'une famille d'industriels sous la IIIe République, très représentative d'un milieu social et professionnel.

35 Citant D. Woronoff, Jean-Yves Andrieux affirme que « L'archéologie industrielle n'est pas une nouvelle discipline, dans le champ historique, mais une nouvelle approche historique de l'industrie¹⁶ ». Beaucoup d'éléments rassemblés dans ce dossier étayent cette affirmation. D'autres dossiers mériteraient eux-aussi une étude approfondie, débouchant ensuite sur une approche comparative.

NOTES

- 1. AN: AJ/28/1 à AJ/28/726.
- 2. AN: AJ/28/196 dossier 7782A.
- **3.** JUGIE, Pierre. L'administration centrale des dommages de guerre de la Première Guerre mondiale : son histoire et ses archives (Archives nationales, sous-série AJ/28). État général des fonds. Paris, 2009, p. 7 et suiv
- 4. Ibidem.
- **5.** MICHEL, Edmond. *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*. Paris : Berger-Levrault, 1932, p. 350.
- 6. Ibidem, p. 351.
- 7. Ibidem, p. 356.
- 8. Ibidem, p. 357.
- 9. Selon son petit-fils.
- 10. Voir le site La Première Guerre mondiale dans la Somme : http://www.somme14-18.com/.
- 11. Le comité statue sur les dommages entre 500 000 et 1 million de francs.
- 12. Voir dans la base Mérimée : notice sur l'usine Ehrestmann puis atelier Titan puis Cazeneuve, 2011 : IA00076531.
- **13.** Voir la Frise chronologique du site *La Somme dans la Première Guerre mondiale* du conseil général de la Somme : http://www.somme14-18.com/.
- 14. Guide Michelin. Les plus beaux lieux du patrimoine industriel, 2011, p. 5.
- 15. « Les cités Saint Frères ont été construites autour des sites de production, dans les villages où l'offre de logements était insuffisante compte tenu des afflux de population. Celles de la vallée de la Nièvre représentent à elles seules plus de 71 % des logements de l'entreprise en 1911 ». Il s'agit d'un exemple à une autre échelle, en raison de l'importance de Saint-Frères mais le Val de Nièvre, lieu de cantonnement des troupes pendant la guerre, n'est pas très éloigné d'Albert dans le département de la Somme. Voir : FOURNIS, Frédéric, FOURNIER, Bertrand. Le Val de Nièvre, un territoire à l'épreuve de l'industrie. Lyon : Éditions Lieux Dits, 2013, coll. « Images du Patrimoine », n°278
- 16. ANDRIEUX, Jean-Yves. Le Patrimoine industriel. Paris: PUF, 1992, coll. « Que sais-je? », p. 13.

ABSTRACTS

The industrial fabric of north-eastern France paid a heavy tribute to the First World War. In the eastern part of the Somme, which was crossed by the front line throughout the duration of the war, many industrial sites were destroyed or badly damaged. One case is the firm of Frédéric Ehrestmann and brothers, a machine-tool manufacturer based at Albert, a city that was occupied by the Germans in 1914 and again in the spring of 1918 and which suffered heavy bombing throughout the war. A file on this factory presently held by the national archives at Pierrefitte, contains documents—official forms, written reports, plans, photos—which give a fairly complete account of the damage suffered. Three factory sites, a foundry, production equipment, a locomotive acquired in July 1914, requisitions, supplies... all are evoked following different losses. The question of the sale of equipment in 1915 and of the reconstruction of the factory in 1917

(destroyed again in 1918), throw light on the running of an industrial enterprise situated close to the front line. The explanations that the owners of the firm give concerning their decisions and choices constitute an exceptional record of an industry which has disappeared and of the professional life of industrialists in the early twentieth century.

Le patrimoine industriel du nord-est de la France a payé un lourd tribut lors du premier conflit mondial. Dans l'est de la Somme, traversé par la ligne de front pendant toute la guerre, de nombreuses entreprises industrielles ont été détruites ou détériorées. C'est le cas de la société anonyme Frédéric Ehrestmann & Cie, une industrie de machines-outils installée à Albert, dans la Somme, ville envahie en 1914 et au printemps 1918 par les Allemands et soumise à d'incessants bombardements. Dans son dossier versé aux Archives nationales par le tribunal interdépartemental de la Seine, chargé des contentieux, sont conservés des documents (formulaires de non-conciliation, rapports, mémoires, plans, photographies, etc.) qui donnent une bonne connaissance des dommages subis. Les trois usines, la fonderie, le matériel, la locomotive livrée en juillet 1914, les réquisitions, les approvisionnements sont successivement évoqués en fonction des différents sinistres. La question de la vente du matériel en 1915 puis de la reconstruction en 1917 d'une usine qui sera détruite l'année suivante sont l'occasion d'appréhender le fonctionnement, au cours du conflit, d'une entreprise voisine du front. Les explications données par les propriétaires sur leurs décisions et leurs choix sont un témoignage exceptionnel sur ce patrimoine industriel disparu et la vie professionnelle d'industriels au début du xxe siècle.

INDEX

Keywords: Albert, Somme, industrial heritage, destruction, damage, German occupation, bombing, requisition, war damages, litigation, industry, machine-tool, factory, foundry workshop, worker's dwelling, report, plan, photograph

Mots-clés: Albert, Somme, patrimoine industriel, destruction, sinistre, occupation allemande, bombardement, réquisition, dommages de guerre, contentieux, industrie, machine-outil, usine, fonderie, atelier, maison ouvrière, rapport, plan, photographie

AUTHOR

ROSELINE SALMON

Conservatrice du patrimoine, Archives nationales, direction des fonds, département de l'Exécutif et du Législatif roseline.salmon@culture.gouv.fr